

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 06386
Numéro SIREN : 792 111 783
Nom ou dénomination : RSM PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2020 sous le numéro de dépôt 10926



2001858501



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : RSM PARIS

Numéro RCS : 792 111 783

Numéro Gestion : 2013B06386

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 26 R CAMBACERES
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R010926 (2020 18585)

Date du Dépôt : 29/01/2020

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Date de l'acte : 22/01/2020

Décision 1 : Décision de réduction

fait à Paris, le 29 janvier 2020

13806386

RSM PARIS
Société par actions simplifiée au capital de 17 390 000 euros
Siège social : 26 rue Cambacérès - 75008 PARIS
792 111 783 RCS Paris

Greffier du Tribunal de commerce de Paris répond le : 29 JAN. 2020 Sous le N° : 10926

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-deux janvier, à 9 heures, les associés de la Société RSM PARIS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Paul Evariste VAILLANT préside la séance en sa qualité de Président

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Etienne de BRYAS.

Madame Catherine BLANCHARD-TISSANDIER, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés possèdent l'intégralité des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- le rapport du Président ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur la réduction du capital ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social d'une somme de 2.295.000 euros, par voie de rachat d'actions de préférence P,
- Conditions et modalités de la réduction de capital,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il donne lecture du rapport du Président et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président ainsi que du rapport spécial du Commissaire aux comptes, décide de réduire le capital social de 2.295.000 euros, pour le ramener de 17.390.000 euros à 15.095.000 euros, par voie de rachat de 459 actions de préférence P appartenant aux associés suivants :

- VAILLANT Paul Evariste, à hauteur de 24 actions P,
- SC FULENN, à hauteur de 26 actions P,
- SARL VERDICKT, à hauteur de 36 actions P,
- BRYAS Octave (de), à hauteur de 21 actions P,
- BRYAS Etienne (de), à hauteur de 16 actions P,
- BRYAS Marie (de), à hauteur de 21 actions P,
- BRYAS Clovis (de), à hauteur de 21 actions P,
- BRYAS Savinien (de), à hauteur de 5 actions P,
- SOFINVEST, à hauteur de 18 actions P,
- SALUDES Laure, à hauteur de 6 actions P,
- LECONTE Martine, à hauteur de 41 actions P,
- AMREC 2, à hauteur de 6 actions P,
- SAINT MARC Vital, à hauteur de 17 actions P,
- BHK, à hauteur de 25 actions P,
- SC JB BOUCHER, à hauteur de 6 actions P,
- LAKVEST EXPERTISE & AUDIT, à hauteur de 56 actions P,
- FINANCE EXPERTISE AUDIT, à hauteur de 32 actions P,
- OCYP Conseil & Expertise, à hauteur de 12 actions P,
- ACMK, à hauteur de 70 actions P,

d'une valeur nominale de 5.000,00 euros chacune, au prix unitaire de 6.198,20 euros, sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci.

Elle confère tous pouvoirs au président à l'effet de réaliser, ou non, au vu des oppositions éventuelles, et dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, cette réduction de capital et constater le rachat et l'annulation des actions.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur les postes de Report à nouveau tel que figurant au bilan de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DECISION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder, dans les conditions définies aux résolutions ci-dessus, au rachat des actions de préférence P et à la réduction de capital qui en découle et de modifier en conséquence les statuts de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DECISION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Paul Evéniste VAILLANT

Le secrétaire

Etienne de BRYAS